

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
15 mai 2008  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-deuxième session**  
Point 17 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-troisième année**

**Lettre datée du 12 mai 2008, adressée au Secrétaire général  
par les Représentants permanents de l'Iraq et du Koweït  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

À l'occasion de la troisième Conférence élargie des pays voisins de l'Iraq réunissant les ministres des affaires étrangères de ces pays, qui s'est tenue à Koweït le 22 avril 2008 et à laquelle ont également participé Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, Oman, la Suède, les membres permanents du Conseil de sécurité, les pays membres du Groupe des Huit, l'Organisation des Nations Unies, la Ligue des États arabes, le Secrétariat de la Ligue des États arabes, le Secrétariat du Conseil de coopération du Golfe et l'Union européenne, et d'ordre des Gouvernements de l'État du Koweït et de la République d'Iraq, nous vous saurions gré de faire distribuer le communiqué final de la réunion, ainsi que les recommandations des trois groupes de travail issus des réunions des ministres des affaires étrangères des pays voisins de l'Iraq et un document portant sur la nature et les fonctions du Mécanisme d'appui ad hoc aux réunions des pays voisins (voir annexe). Nous vous saurions gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre du point 17 de l'ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'État du Koweït  
(*Signé*) Abdullah **Al-Murad**

Le Représentant permanent  
de la République d'Iraq  
(*Signé*) Hamid **Al Bayati**



**Annexe à la lettre datée du 12 mai 2008 adressée  
au Secrétaire général par les Représentants permanents  
de l'Iraq et du Koweït auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Communiqué final de la Conférence ministérielle élargie  
des États voisins de l'Iraq, de l'Égypte, de Bahreïn  
et des membres permanents du Conseil de sécurité  
de l'Organisation des Nations Unies et du G-8**

**Koweït, le 22 avril 2008**

À l'invitation de l'État du Koweït et de la République d'Iraq, les ministres des affaires étrangères des pays voisins de l'Iraq, Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, Oman, et les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et du G-8 se sont réunis à Koweït le 22 avril 2008. L'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et l'Union européenne étaient également représentés. La réunion avait pour but de contribuer concrètement aux efforts du Gouvernement iraquien pour rétablir une paix permanente, ainsi que la stabilité et la prospérité en Iraq, en redynamisant le dialogue en cours en vue de la réconciliation nationale, en combattant le terrorisme, en renforçant l'état de droit et en élargissant la participation au processus politique. La réunion avait pour but d'apporter de façon continue un soutien ferme et efficace au Gouvernement et au peuple iraqiens. Elle a en outre donné l'occasion aux pays participants de réitérer leur engagement en faveur de l'intégrité territoriale, de l'unité, de la souveraineté et de l'indépendance complètes de l'Iraq et de la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Les participants ont affirmé qu'ils continuaient de donner suite à l'engagement déjà souscrit à cet égard.

Les éminentes personnalités ci-après ont participé à la réunion :

<b>Royaume de Bahreïn</b>	Ministre des affaires étrangères, S. E. le cheikh Khalid Bin Ahmed Al Khalifa
<b>Canada</b>	Secrétaire parlementaire auprès du Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Deepak Obhrai
<b>République populaire de Chine</b>	Sous-Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Zhai Jun
<b>République arabe d'Égypte</b>	Adjoint aux affaires arabes du Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Mohammed Bader Alden Zayed
<b>République française</b>	Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Bernard Kouchner
<b>République fédérale d'Allemagne</b>	Ministre d'État aux affaires étrangères, S. E. M. Boom Garden George

<b>République islamique d'Iran</b>	Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Manoushaheer Muttaki
<b>République d'Iraq</b>	Premier Ministre, S. E. M. Nouri Al Maliki
<b>République italienne</b>	Vice-Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Ugo Intini
<b>Japon</b>	Vice-Ministre principal des affaires étrangères, S. E. M. Itsunori Onodera
<b>Royaume hachémite de Jordanie</b>	Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Salaheddin Al-Bashir
<b>État du Koweït</b>	Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, S. E. le cheikh Mohammed Al Salem Al Sabah
<b>Sultanat d'Oman</b>	Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, S. E. M. Bader Bin Hamoud Al Bousaeedi
<b>Fédération de Russie</b>	Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Sergei Lavrov
<b>Royaume d'Arabie saoudite</b>	Ministre des affaires étrangères, S. A. R. le Prince Saud Al Faiçal
<b>République arabe syrienne</b>	Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Walid Al Muallem
<b>République turque</b>	Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Ali Babajan
<b>Émirats arabes unis</b>	Ministre des affaires étrangères, S. E. le cheikh Abdullah Bin Zayed Al Nahayan
<b>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</b>	Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth, S. E. M. David Miliband
<b>États-Unis d'Amérique</b>	Secrétaire d'État, S. E. M <sup>me</sup> Condoleeza Rice
<b>Organisation des Nations Unies</b>	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, S. E. Ben Lynn Pascoe
<b>Présidence de l'Union européenne (République de Slovénie)</b>	Ministre de la République de Slovénie, S. E. M. Dimitri Rupel
<b>Secrétariat du Conseil de l'Union européenne</b>	Membre du Conseil de l'Union européenne, S. E. M <sup>me</sup> Ann Sophie Kisling
<b>Commission européenne</b>	S. E. M. Hugues Mingarelli

<b>Ligue des États arabes</b>	Secrétaire général, S. E. M. Amr Moussa
<b>Organisation de la Conférence islamique</b>	Secrétaire général, S. E. M. Ekmeleddin Ihsanoglu
<b>Conseil de coopération du Golfe</b>	Secrétaire général, S. E. M. Abdulrahman Bin Hamad Al Attiyah

D'un commun accord, les participants :

1. Réaffirment le respect qu'ils portent à l'unité nationale, à l'indépendance, à la pleine souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'identité arabe et islamique de l'Iraq; s'engagent à préserver les frontières internationalement reconnues de l'Iraq et à respecter pleinement et constamment le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq; soulignent le droit du peuple iraquien à choisir librement son système et son avenir politique et à maîtriser ses ressources naturelles et financières;

2. Affirment leur plein appui à l'Iraq et au peuple iraquien ainsi qu'aux efforts du Gouvernement et du Conseil des représentants iraqiens élus conformément à la Constitution en vue d'atteindre rapidement et effectivement les objectifs du peuple iraquien, qui sont d'établir un Iraq libre, prospère, stable, uni, démocratique et fédéral garantissant les droits fondamentaux et égaux du peuple iraquien de participer dans la paix au processus politique en cours;

3. Confirment à nouveau l'engagement de la communauté internationale et des voisins de l'Iraq de promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité en Iraq, ce qui aura des effets positifs sur la sécurité et la stabilité de la région et les intérêts de sa population et de la communauté internationale dans son ensemble;

4. Se félicitent de la création par le Gouvernement iraquien, au sein du Ministère iraquien des affaires étrangères, du Mécanisme d'appui ad hoc institué lors de la Conférence ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq tenue à Istanbul le 3 novembre 2007; approuvent en outre le mandat du Mécanisme d'appui ad hoc et invitent tous les États et organisations intéressés à collaborer avec lui;

5. Ayant, au cours de la conférence, examiné et adopté les recommandations des trois groupes de travail (énergie, réfugiés et coopération et coordination en matière de sécurité) annexées au présent communiqué, soulignent l'importance de leur mise en œuvre par tous les États concernés et attendent avec intérêt la tenue, dès que possible, des prochaines sessions de ces trois comités, à Damas pour la sécurité, à Istanbul pour l'énergie et à Oman pour les personnes déplacées;

6. Soutiennent les efforts du Gouvernement iraquien pour élargir le processus politique, renforcer les institutions élues, consolider le dialogue politique et la réconciliation nationale, aider les groupes vulnérables, y compris les personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays, et promouvoir la défense des droits de l'homme et la réforme du système judiciaire et juridique;

7. Encouragent tous les Iraquiens à participer à un dialogue politique global et à la réconciliation nationale dans l'intérêt de la stabilité, de l'unité et du développement durable de l'Iraq;

8. Soulignent l'importance de la réconciliation et de la concorde nationales en Iraq, en louant le rôle du Gouvernement iraquien à cet égard et en priant la Ligue des États arabes de poursuivre ses efforts en coordination et en coopération avec le Gouvernement iraquien et les parties intéressées;

9. Saluent les efforts constants du Gouvernement iraquien pour s'opposer à ceux qui fomentent la violence dans tout le pays; félicitent les forces armées et de sécurité iraquiennes du rôle qu'elles jouent pour faire face aux menaces récentes posées par les groupes armés et pour les décourager; et se félicitent de l'engagement du Gouvernement de désarmer et démanteler toutes les milices et tous les groupes armés extragouvernementaux, en faisant respecter l'ordre et en garantissant le monopole de l'État sur les forces armées;

10. Soulignent le principe de l'identité nationale iraquienne et invitent tous les groupes qui composent la population iraquienne à contribuer au renforcement de l'unité nationale, quelles que soient leurs affiliations politiques et leur appartenance ethnique et religieuse; et à s'efforcer de trouver dans l'héritage historique multiculturel du pays un moyen d'unification et non de division;

11. Invitent les organisations internationales et régionales concernées (l'UNESCO, l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science, l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture et le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques) à contribuer à la préservation et à la revitalisation du patrimoine historique iraquien qui a été détruit ou endommagé en raison de la guerre, et se félicitent du soutien actif des pays voisins et de la communauté internationale aux efforts déployés pour aider le peuple iraquien à recouvrer son legs historique;

12. Prennent acte des efforts résolus des Gouvernements syrien, jordanien et égyptien pour accueillir généreusement des Iraquiens; reconnaissent le devoir de l'Iraq et de la communauté internationale d'aider les pays hôtes à supporter la charge que fait peser cet accueil sur leurs services, leurs infrastructures et leurs ressources, et de créer les conditions propices au retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité de ces personnes;

13. Reconnassent l'importance du Pacte international pour l'Iraq en ce qui concerne la réconciliation politique et la reconstruction du pays et l'engagement du Pacte d'aider le Gouvernement iraquien à mener à bien la réforme politique et économique, le renforcement des capacités et la création des conditions nécessaires au développement durable; dans ce cadre, ils reconnaissent le rôle et l'apport potentiel des pays voisins dans la construction de l'Iraq, se félicitent de la décision du Club de Paris et invitent tous les créanciers de l'Iraq à suivre son exemple, de manière à contribuer à réduire la dette iraquienne; se félicitent de la volonté du Gouvernement suédois d'être l'hôte de la prochaine session du Pacte international pour l'Iraq, de même que de la contribution des pays voisins de l'Iraq et des États de la région au progrès économique de l'Iraq;

14. Soutiennent les efforts de l'Organisation des Nations Unies et saluent le rôle important de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) qui conseille, appuie et aide le Gouvernement iraquien, et coordonne avec lui son action, conformément à la résolution 1770 (2007) et aux autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; se félicitent de l'assistance active de la MANUI

dans la création du Mécanisme d'appui ad hoc et de son activité visant à soutenir et à développer le dialogue régional relatif à l'Iraq;

15. Engagent et invitent instamment tous les États, en particulier les pays voisins de l'Iraq, à ouvrir ou à rouvrir leurs missions diplomatiques et à renforcer les missions existantes en relevant leur niveau de représentation, et à diligenter l'envoi de leurs ambassadeurs en Iraq, ce qui contribuera à améliorer et à développer les relations bilatérales; se félicitent de l'ouverture du bureau de l'Organisation de la Conférence islamique à Bagdad, fait encourageant qui permettra à l'Organisation de suivre plus activement la mise en œuvre de ses initiatives, notamment celle de la Déclaration de La Mecque; saluent les États qui ont décidé de rouvrir leur ambassade à Bagdad et prient instamment le Gouvernement iraquien de nommer rapidement ses ambassadeurs dans les pays voisins et dans d'autres pays;

16. Condamnent les crimes d'agression et de guerre commis par le régime iraquien précédent contre les peuples iraquien, iranien et koweïtien; condamnent l'assassinat des prisonniers de guerre koweïtiens et des nationaux d'autres pays par l'ancien régime iraquien et l'occultation de ces crimes par ce régime pendant plus de 10 ans, ce qui constitue une violation du droit international humanitaire; accueillent favorablement les mesures prises par l'Iraq pour traduire les auteurs de ces crimes devant la justice; se félicitent de la nomination de l'Ambassadeur Guennadi Tarasov au poste de Coordonnateur de haut niveau de l'ONU et saluent les efforts de son prédécesseur, feu l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, et ses réalisations dans le cadre de son mandat dans cette fonction humanitaire; invitent toutes les parties intéressées à continuer de coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge afin de découvrir le sort des autres citoyens disparus, koweïtiens et autres;

17. Condamnent tous les actes de terrorisme en Iraq, quelle que soit leur forme, demandent la cessation immédiate de tous ces actes, soutiennent les efforts croissants du Gouvernement iraquien pour lutter contre le terrorisme, y compris tous les efforts visant à empêcher que le territoire iraquien ne soit utilisé comme base pour commettre des actes de terrorisme contre des pays voisins, et inversement; prennent note des arrangements bilatéraux conclus entre l'Iraq et les pays voisins dans la lutte antiterroriste, et à cet égard, soutiennent les efforts du Gouvernement iraquien pour renforcer les capacités de ses forces armées et de sécurité pour qu'elles prennent entièrement en charge la sécurité du pays;

18. Réaffirment l'obligation de tous les États, en vertu du droit international, des accords internationaux pertinents, des résolutions 1546 (2004) et 1618 (2005) et des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de lutter contre les activités terroristes et d'empêcher que leur territoire soit utilisé par des terroristes pour fournir, organiser et lancer des opérations terroristes, et d'aider l'Iraq à expulser les organisations terroristes de son territoire;

19. Soutiennent les efforts conjoints de l'Iraq et des pays voisins pour empêcher le transit de terroristes et d'armes illégales à destination ou en provenance de l'Iraq; soulignent à nouveau combien il est important de renforcer la coopération entre l'Iraq et les pays voisins pour contrôler leurs frontières communes et empêcher tout type de trafic, y compris le soutien financier et logistique destiné aux terroristes et aux organisations terroristes; et condamnent l'incitation à la violence et à la terreur;

20. Confirment à nouveau les décisions des réunions des ministres de l'intérieur des pays voisins et se félicitent de l'issue de la dernière réunion qui s'est tenue à Koweït le 23 octobre 2007 et demandent que l'on coopère avec son secrétariat en Iraq;

21. Se félicitent de la convocation de la Conférence de l'Union interparlementaire arabe qui s'est tenue dans la ville d'Irbil, en Iraq, le 11 mars 2008.

Les participants adressent leurs remerciements à l'État du Koweït pour avoir accueilli la Conférence et forment le vœu et l'espoir de tenir la quatrième conférence ministérielle élargie à Bagdad.

## **Résumé des travaux et des recommandations des trois groupes de travail (énergie, réfugiés et sécurité)**

Conformément aux recommandations de la Conférence élargie des ministres des affaires étrangères des pays voisins de l'Iraq, tenue à Istanbul les 2 et 3 novembre 2007, au cours de laquelle les mandats des trois groupes de travail ont été confirmés, les groupes de travail ont tenu leur seconde réunion comme suit :

### **Groupe de travail sur l'énergie**

Le Groupe de travail a tenu sa réunion à Istanbul les 2 et 3 mars 2008, avec la participation de représentants de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de l'Iran, de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, de la Turquie, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Organisation des Nations Unies. Les délégués ont eu des rencontres bilatérales avec la délégation iraquienne sur les questions relatives à l'énergie. À l'issue de la réunion, les participants :

- Ont reconnu l'urgence d'aider l'Iraq dans le domaine de l'énergie, en particulier en 2008, et ont souligné la nécessité de prendre des mesures concrètes dans ce domaine pour profiter de l'amélioration récente de la situation sécuritaire qui a permis au Gouvernement iraquien d'utiliser de plus en plus les fonds alloués aux investissements au cours de l'année;
- Déploient tous les efforts pour accélérer la mise en œuvre des accords existants entre l'Iraq et les autres parties concernant la coopération dans le domaine de l'énergie;
- Ont réaffirmé que les réunions du groupe de travail sur l'énergie devraient être un processus continu et que d'autres réunions seraient utiles et nécessaires;
- Ont souligné l'importance de donner suite aux propositions et recommandations convenues au cours des réunions bilatérales et décidé d'examiner les actions accomplies dans ces domaines au cours de la prochaine réunion du Groupe de travail sur l'énergie, en se reportant à cet égard au Mécanisme d'appui ad hoc.

### **Groupe de travail sur les réfugiés**

Le Groupe de travail a tenu sa réunion à Amman le 18 mars 2008, avec la participation de représentants de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de l'Iran, de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, de la Turquie, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique, des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, des membres du G-8, de la Commission européenne, de l'Organisation des Nations Unies et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À l'issue de la réunion, les participants :

- Ont réaffirmé que la solution véritable et effective des problèmes des Iraquiens résidant dans les pays d'accueil est de leur permettre de rentrer dans leurs foyers en leur fournissant les conditions nécessaires et grâce à un processus politique visant une réconciliation nationale globale;
- Ont soutenu les efforts du Gouvernement iraquien pour améliorer les conditions humanitaires, économiques et sécuritaires, ce qui accélérera le retour des réfugiés dans leurs foyers;

- Se sont félicités des mesures prises par les pays d'accueil, en particulier s'agissant de la résidence, des soins médicaux et de l'éducation;
- Ont souligné l'importance de fournir une assistance financière aux pays d'accueil pour alléger la charge qui pèse sur eux et pour les aider à rétablir leurs infrastructures et leurs services surchargés par l'arrivée rapide de nombreux Iraquiens sur leur territoire. Les participants ont demandé aux organisations internationales d'assumer la responsabilité à cet égard.

### **Groupe de travail sur la coopération et la coordination en matière de sécurité**

Le Comité de coopération et de coordination en matière de sécurité des pays voisins de l'Iraq s'est réuni à Damas les 13 et 14 avril 2008, avec la participation de représentants des pays voisins de l'Iraq, Bahreïn, l'Égypte, la Ligue arabe et l'Organisation de la Conférence islamique, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, les membres du G-8, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne. La réunion a adopté les recommandations suivantes :

- Les participants ont salué la coopération positive entre l'Iraq et les États voisins dans la lutte antiterroriste et le contrôle des frontières et les efforts déployés par le Gouvernement iraquien dans ce domaine, qui ont mené à une amélioration de la situation sécuritaire en Iraq. Pour que la situation continue à s'améliorer, il faudra mieux coordonner les efforts et prendre des mesures pratiques pour combattre toutes les formes de terrorisme et couper leurs sources de financement, et les participants ont confirmé que le contrôle aux frontières était une responsabilité partagée entre l'Iraq et les pays voisins;
- Les participants ont soutenu les efforts du Gouvernement iraquien pour mettre fin aux actions armées, pour recueillir les armes illégales et démanteler les milices et ils ont invité tous les pays à s'engager à empêcher le transit d'armes à partir et à destination de l'Iraq;
- Les participants ont souligné l'importance d'accroître la coopération bilatérale et régionale pour combattre le crime organisé et le trafic de stupéfiants;
- Les participants ont souligné la nécessité d'activer les réseaux d'échange de données sur les questions de sécurité, entre autres sur les éléments suspects, grâce aux voies et mécanismes convenus, particulièrement dans le cadre des réunions des ministres de l'intérieur des pays voisins de l'Iraq, de manière à prévenir les menaces contre l'Iraq et contre les pays voisins;
- Les participants ont invité les pays qui n'ont pas encore ratifié le Protocole de coopération en matière de sécurité signé en septembre 2006 à Jeddah à le signer dès que possible et ils ont souligné l'importance des comités bilatéraux sur la sécurité créés par l'Iraq et les États voisins, en priant instamment les pays voisins qui n'ont pas encore signé de mémorandum d'entente bilatéral avec l'Iraq dans le domaine de la sécurité à engager les procédures nécessaires pour signer dès que possible de tels accords;
- Les participants ont exhorté les pays et les parties intéressés à appliquer les critères internationaux de lutte antiterroriste dans leur procédure d'octroi du statut de réfugié et à vérifier la situation juridique des demandeurs;

- Les participants ont souligné la nécessité de prendre des mesures pour faire en sorte que le territoire iraquien ou le territoire des pays voisins ne soit pas utilisé pour former des terroristes ou pour organiser des actes de terrorisme à l'intérieur de l'Iraq ou contre d'autres pays ou leurs citoyens, et de renforcer la coopération entre l'Iraq et les pays voisins pour éliminer toute menace de ce genre par les voies du dialogue et de la diplomatie;
- Les participants ont souligné l'importance d'empêcher les incitations à la violence et le blasphème contre les autres (*takfir*) sous toutes leurs formes et ont recommandé de ne traiter avec aucun élément iraquien qui appelle au terrorisme, incite à la sédition sectaire ou lance des appels visant à saper le processus politique en Iraq;
- Les participants ont souligné l'importance des recommandations émanant du Comité d'experts sur les frontières, qui s'est réuni au Koweït les 22 et 23 octobre 2007 en application de la décision de la première réunion du Comité de coopération et de coordination en matière de sécurité, et ils ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre les recommandations concernant les contrôles aux frontières, d'adopter des procédures rapides pour désigner les agents de liaison, lorsque cela n'a pas encore été fait, et de définir des moyens de communication afin d'activer leur rôle et d'échanger de l'information; les participants ont proposé la tenue d'une autre réunion du Comité en marge de la cinquième réunion des ministres de l'intérieur des pays voisins de l'Iraq, qui doit se tenir en 2008 à Amman, afin de suivre l'application des recommandations entérinées lors de la première réunion;
- Les participants ont invité tous les pays voisins à coopérer avec le Secrétariat des ministres de l'intérieur des pays voisins de l'Iraq ayant son siège à Bagdad pour qu'il présente des rapports semestriels concernant la suite donnée aux recommandations et décisions;
- Les participants ont mis l'accent sur la coopération avec le Mécanisme d'appui ad hoc entériné lors de la réunion plénière des ministres des affaires étrangères des pays voisins de l'Iraq tenue à Istanbul en novembre 2007, mécanisme qui sera institué au sein du Ministère iraquien des affaires étrangères et sera chargé du suivi de tous les résultats des réunions ministérielles et de leurs sous-comités et présentera ses conclusions aux réunions ministérielles des pays voisins lorsque son mandat et son règlement intérieur auront été ratifiés;
- Les participants ont souligné l'importance de s'engager en faveur de la réconciliation et de la concorde nationales en Iraq, ont salué le rôle joué par le Gouvernement iraquien à cet égard et ont demandé à la Ligue des États arabes de poursuivre ses efforts dans ce domaine, en coordination et en coopération avec le Gouvernement iraquien et avec les parties intéressées.

## **Mécanisme d'appui ad hoc de la Conférence ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq**

### **Introduction**

Lors de la première Conférence ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq à Charm el-Cheikh (Égypte) le 4 mai 2007, les participants ont appuyé la création de groupes de travail régionaux sur l'énergie, la sécurité et les réfugiés irakiens sous la direction du Gouvernement irakien. La réunion a également demandé la création d'un groupe de suivi chargé d'examiner régulièrement les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions de la Conférence. Les trois groupes de travail ont tenu leur première réunion respectivement à Istanbul les 28 et 29 juin 2007, à Amman le 22 juillet 2007 et à Damas les 8 et 9 août 2007. Ces réunions constituent une étape pratique importante dans la promotion d'une coopération régionale dans les domaines d'intérêt commun. Leurs résultats ont également montré la nécessité d'un mécanisme efficace de suivi. La forme que pourrait prendre ce mécanisme a fait l'objet de discussions à la conférence préparatoire qui s'est tenue à Bagdad le 9 septembre 2007.

À l'issue de ces discussions, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a proposé à la réunion de haut niveau sur l'Iraq qui s'est tenue à New York le 22 septembre 2007 la création d'un mécanisme d'appui qui apporterait son concours au processus ministériel élargi et aux groupes régionaux. La Conférence ministérielle élargie des pays voisins a décidé de créer au sein du Ministère irakien des affaires étrangères un mécanisme d'appui ad hoc chargé d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions formulées lors des conférences ministérielles et de diffuser l'information de manière opportune. La Conférence ministérielle s'est félicitée de l'offre de ressources de l'ONU pour ce « mécanisme d'appui », dont le mandat et la mission seront convenus par les membres du processus élargi.

### **Nature du Mécanisme**

Le Mécanisme d'appui ad hoc est une partie intégrante du Gouvernement irakien qui reçoit une assistance active de l'Organisation des Nations Unies sur les questions techniques et organisationnelles. Le Gouvernement irakien a désigné comme Coordonnateur un haut responsable relevant de l'autorité du Ministre des affaires étrangères à Bagdad. L'ONU a désigné l'un de ses hauts fonctionnaires pour servir de point de contact principal avec le Mécanisme d'appui ad hoc et a créé au sein de la MANUI un groupe de soutien.

### **Fonctions du Mécanisme**

Les tâches du Mécanisme d'appui ad hoc sont les suivantes :

- I. Aider à élaborer des projets de plans et de calendriers pour les conférences ministérielles élargies et les réunions de groupes de travail régionaux, qui seront examinés par les participants en consultation avec les pays hôtes;
- II. Consulter les participants au sujet des objectifs et des résultats escomptés des conférences et réunions et veiller à ce que tous les documents pertinents soient distribués en temps utile à tous les participants;

III. Aider à élaborer les projets de programme, d'ordre du jour, de documents de fond et de documents finaux en consultation et en coopération avec les pays hôtes en vue de leur examen par les participants;

IV. Assurer la liaison avec les participants sur les questions organisationnelles et logistiques liées à la préparation des conférences ministérielles et des réunions des groupes de travail;

V. Prêter assistance aux pays hôtes en fournissant l'information pertinente et en identifiant les options que pourraient examiner les groupes de travail;

VI. Consigner les décisions, diffuser les procès-verbaux et archiver les principaux documents des réunions;

VII. Contribuer au suivi en tenant un registre de toutes les décisions prises et faciliter leur mise en application en liaison avec les organisations internationales et régionales compétentes.

### **Rôle de l'Organisation des Nations Unies pour soutenir le Mécanisme d'appui ad hoc**

Au titre de l'alinéa 2 a) IV) de la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies fournira au Mécanisme d'appui ad hoc l'assistance suivante :

I. Contributions techniques pour les projets de programme, d'ordre du jour, de documents de fond et de documents finaux, et avis politiques;

II. Contribution à la dotation en ressources du Mécanisme d'appui ad hoc;

III. Identification d'experts techniques compétents pour conseiller le Gouvernement iraquien;

IV. Fourniture à l'Iraq de formation en matière de diplomatie multilatérale et régionale;

V. Maintien de contacts avec les pays voisins sur les questions d'organisation et de logistique liées au travail du Mécanisme d'appui ad hoc;

VI. Assistance pour le suivi des recommandations des groupes de travail et des décisions des conférences ministérielles.

---